



VILLE DE PLÉRIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVÉ LE 17 NOVEMBRE 2014

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1

DÉLIBÉRATION DU 22 FÉVRIER 2016

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 22 février 2016

Rapporteur: M FAISANT

PLAN LOCAL D'URBANISME
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°1

n° 08-2016

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 17 novembre 2014 et rendu exécutoire le 28 novembre 2014,
Considérant la nécessité de régulariser des erreurs matérielles par une procédure de modification simplifiée,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Philippe FAISANT, Adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à la vie économique,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	29	Pouvoirs	4	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre		Abstention		

DECIDE d'engager une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme approuvé le 17 novembre 2014, pour rectifier des erreurs matérielles.

PRECISE que le projet ainsi qu'un registre d'observations seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un mois, après insertion d'un avis dans la presse huit jours auparavant, affichage en mairie et mention sur le site internet de la ville.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette procédure.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

et de l'affichage effectué le

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Ronan KERDRAON

Publication au recueil des actes administratifs
1^{ème} trimestre 2016

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 22 février 2016

Rapporteur: M FAISANT

PLAN LOCAL D'URBANISME
LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°1

n° 08-2016

